

KERNEVEZ

1143500

Hab. P. LAOT
Hab. N. LE PORS

LANNILIS
SECTION ZP

Hab. A. SIMIER

Fosse de centralisation
des lisiers de l'EARL DE FOZ NEVEZ
et de l'EARL CORRE Yves

Hab. Y. CORRE
(petitionnaire)

Hab. J.L. OMNES

Hab. Mme OMNES

KERHERNIC

PHOTO. N°3

100 m.

300 m.

Hab. A. MILIN
(petitionnaire)

Borne incendie

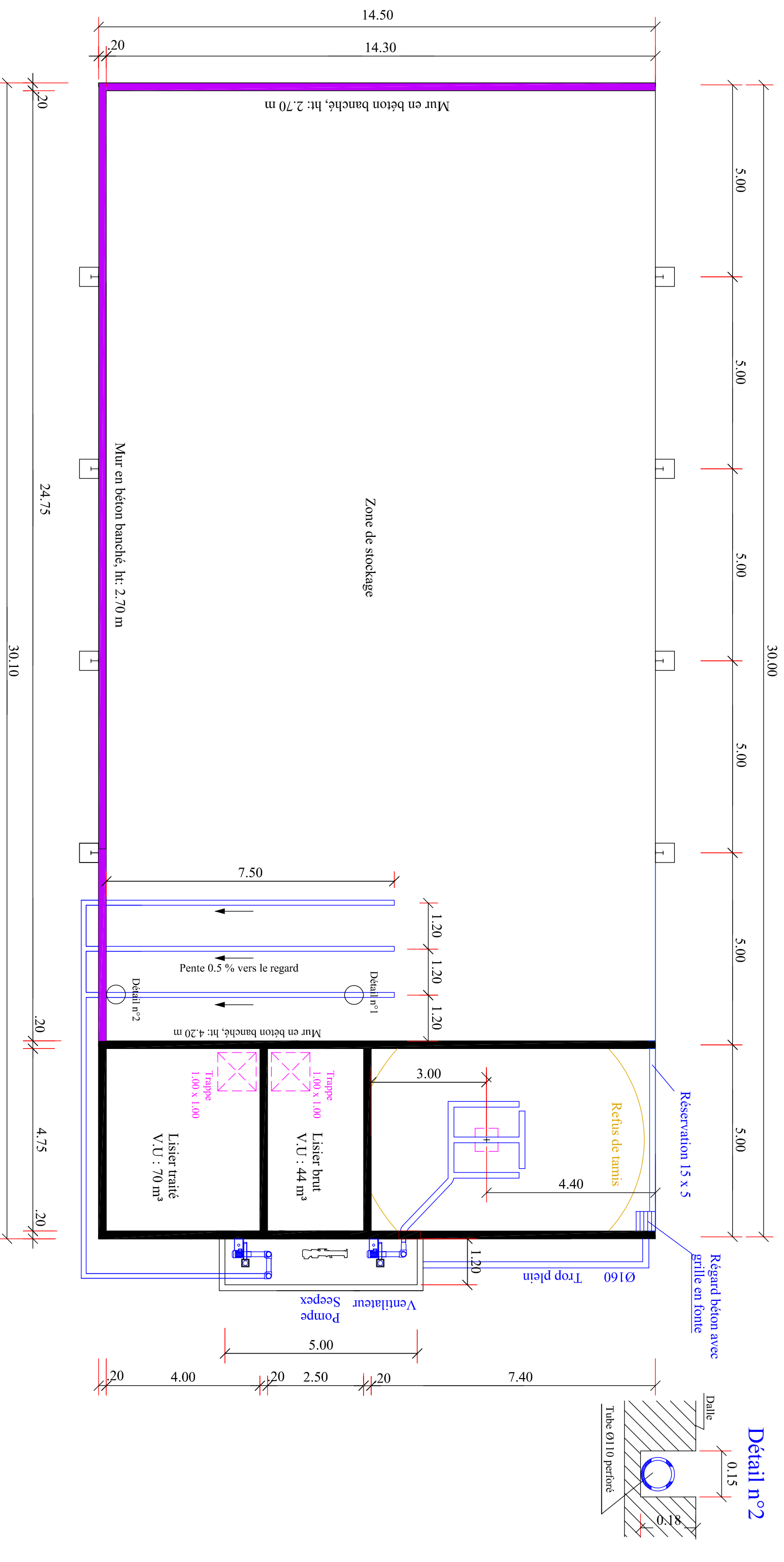
GIE DE GUERNEVEZ
Foz Nevez
29 870 LANNILIS

PLAN DE SITUATION

Section ZP
Echelle : 1/2500

- HABITATIONS PETITIONNAIRES
- HABITATIONS TIERS
- BATIMENTS PETITIONNAIRES
- BATIMENTS TIERS
- HAIES ET TALUS BOISES
- Canalisation de lisier
- Canalisation vers le dispositif d'irrigation
- Dispositif d'irrigation

Le 9 mars 2018



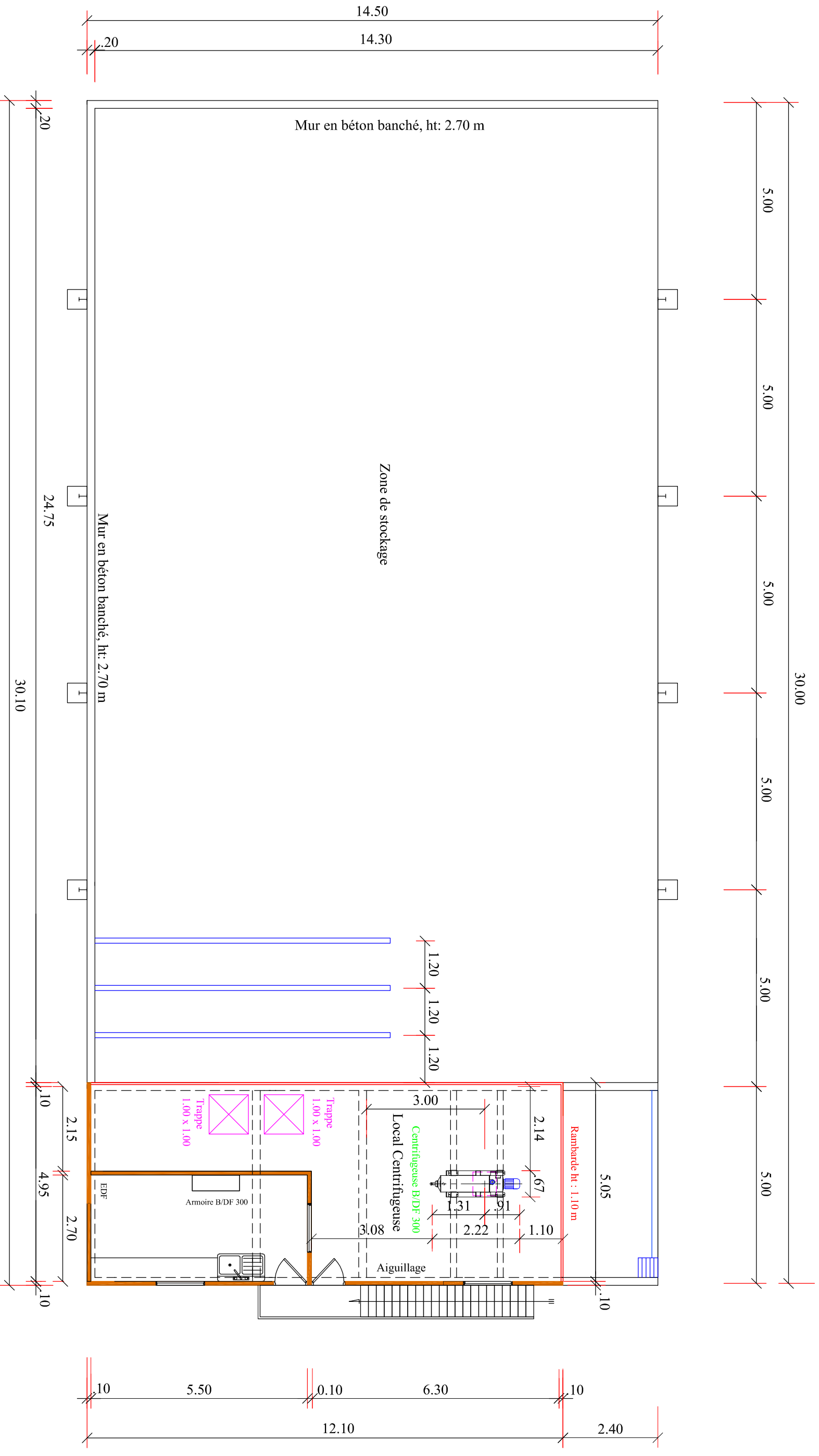
- Murs ht: 2.70 m
- Murs ht: 4.20 m

VUE EN PLAN RDC

Ceci n'est pas un plan d'exécution (calculs restants sous la responsabilité des entreprises de construction).

Toute reproduction ou représentation intégrale, ou partielle, par tout procédé que se soit, du présent document fait sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants causes est illicite conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Industrielle. Elle pourrait donc constituer une contrefaçon sanctionnée par l'article L.335.2 CPI.

**PROJET HANGAR AVEC LOCAL CENTRIFUGEUSE
ET LOCAL TECHNIQUE**



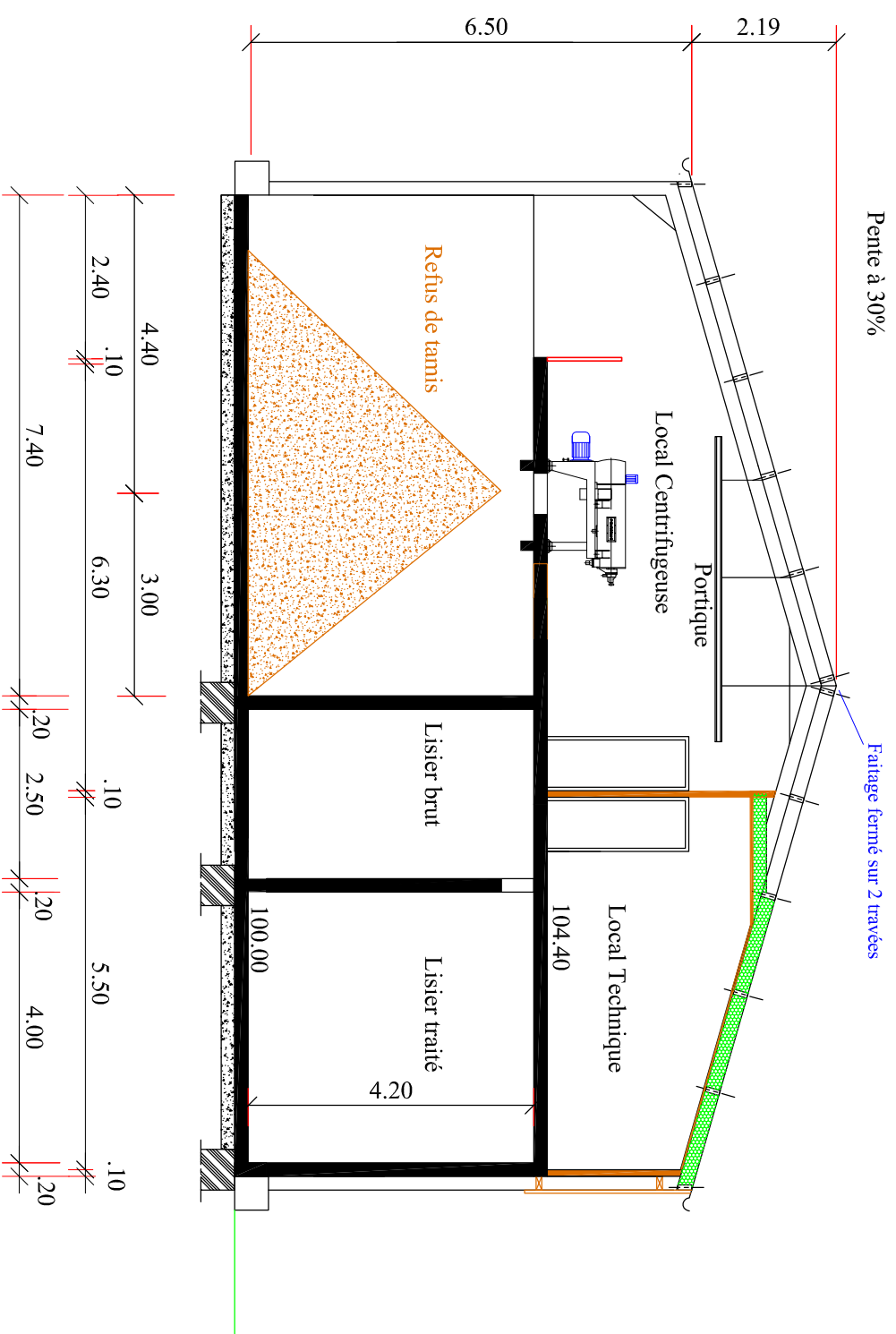
Ceci n'est pas un plan d'exécution (calculs restants sous la responsabilité des entreprises de construction).

Toute reproduction ou représentation intégrale, ou partielle, par tout procédé que se soit, du présent document fait sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants causes est illicite conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Industrielle. Elle pourrait donc constituer une contrefaçon sanctionnée par l'article L.335-2 CPI.

VUE EN PLAN ETAGE

PROJET HANGAR AVEC LOCAL CENTRIFUGEUSE ET LOCAL TECHNIQUE

GIE DE GUERNEVEZ
M. Corre Yves et M. Milin Alain
Foz Nénez
29870 LANNILIS



COUPE TRANSVERSALE

Centrifugeuse B/DF 300 : poids statique 800 Kg
poids dynamique 2013 Kg

Ceci n'est pas un plan d'exécution (calculs restant sous la responsabilité des entreprises de construction).
Toute reproduction ou représentation intégrale, ou partielle, par tout procédé que se soit, du présent document fait sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Industrielle. Elle pourrait donc constituer une contrefaçon sanctionnée par l'article L.335.2 CPI.